

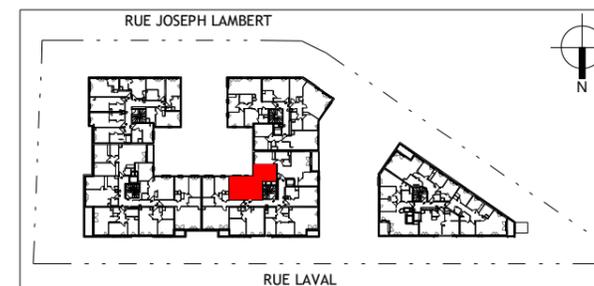
B-106



Construire l'avenir ensemble®



19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



B106

Appartement 2 pièces - R+1

ENTREE	2.12 m ²
SEJOUR-CUISINE	23.79 m ²
CHAMBRE	17.31 m ²
SDB	5.00 m ²
WC	2.09 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 50.31 m²

LEGENDE:	
	Interrupteur simple allumage / double allumage
	Interrupteur va & vient - allumage simple
	Interrupteur va & vient / va & vient double
	Bouton poussoir
	Interrupteur simple allumage à vent
	Commande locale volet éclairage
	Point d'éclairage avec douille DCL (plafonné)
	Point d'éclairage avec douille DCL (applique)
	Alimentation volet éclairage
	Genre Technique Logement
	Vidéo-telephone
	Détecteur autonome avertisseur de fumée
	Commande centralisée éclairage/volets ou arts électriques
	Prise de courant 2P 10/16A-T
	Prise de courant 2P 10/16A-T (communication)
	Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	2 Prises de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,80m du sol dédiée hôte
	Prise de courant 2P 10/16A-T élastique
	Prise de courant 2P 32A-T double plaque de cuisine
	Prise de courant spéciale ligne directe L-V, LL, FOUR
	Prise de communication RJ45
	Sockette services
	Radiateur
	Réseau de passage

ELEMENTS DE CUISINE:	
LL: lave linge	C: bloc cuisson
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique
F: fenêtre	GC: garde-corps
VR: volet roulant	PL: placard

NOTA:
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020 INDICE:

NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

